

Interventions de F. Delcombre au conseil municipal du 8 octobre 2009

POINT 6. AMENAGEMENT D'UN ABRI SECURISE POUR VELOS. — La première fois que j'ai entendu le maire de Soisy parler de cet abri pour vélos à l'hippodrome, c'était en février 2003 à l'occasion de l'inauguration de la gare Transilien du Champ-de-Courses, et il en parlait comme si c'était quasiment déjà fait. Six ans plus tard, nous n'en sommes toujours qu'au stade d'un projet, ce qui permet une fois encore de souligner que, depuis 1995, la ville de Soisy n'a absolument rien fait pour le vélo, les quelques mètres de pistes cyclables qui ont été aménagés ici ou là l'ayant été par le conseil général comme le montre encore l'exposé des motifs du projet de résolution suivant.

Malgré tout, bien sûr, nous nous réjouissons de cette première occasion qui nous est donnée de pouvoir voter pour un investissement de la ville de Soisy en faveur du vélo, en saluant la performance d'avoir obtenu 80 % de subventions et en espérant de ne pas devoir attendre le même niveau de subventions pour voir naître un second projet.

POINT 15. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. — Au risque de vous faire de la peine, nous allons voter contre ce projet de délibération, non pas pour le contenu du règlement en lui-même, mais parce que nous estimons que appeler cet endroit « bibliothèque » c'est tromper les gens, et que nous n'aimons pas tromper les gens. Parce qu'une bibliothèque c'est un endroit qui doit bien sûr être en capacité de prêter des livres, et en nombre suffisant, mais c'est aussi surtout un endroit qui doit apprendre à aimer les livres, qui doit développer le goût de l'étude et donc offrir des salles de lecture, en particulier pour les jeunes qui ne peuvent pas disposer de tels endroits chez eux, ce qui n'est évidemment pas possible dans 60 m². On ne peut adopter le règlement intérieur de quelque chose qui n'existe pas, c'est pour cela que nous ne pouvons le voter.